

Contributions du MSC à la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du CSA, organisée le 31 mars 2016

Concernant le projet d'ordre du jour de la réunion :

- Le MSC suggère de reporter le point 5 de l'ordre du jour, portant sur la convergence des politiques, à la prochaine réunion du GC et du Bureau, en juillet. L'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui est déjà particulièrement ambitieux et inclut plusieurs points exigeant un laps de temps raisonnable pour un débat substantiel. Tous les autres points à l'ordre du jour sont liés à des questions prioritaires et à des axes de travail du CSA, et devraient être considérés comme des priorités. Le point 5 de l'ordre du jour porte sur un défi intéressant, mais il n'y a aucune urgence à en discuter maintenant.

Point 1 à l'ordre du jour : 43^e session du CSA : projet d'ordre du jour annoté, calendrier et suggestions pour les thèmes d'ouverture, les discours principaux et les événements spéciaux

- S'agissant du projet de calendrier révisé de la 43^e session du CSA :
 - Le MSC salue les améliorations apportées au projet de calendrier, qui prévoit désormais suffisamment de temps pour chacun des thèmes de l'ordre du jour.
 - Le Forum sur l'urbanisation et la transformation rurale n'est pas seulement pour décision, mais également pour information et discussion. Ceci devrait être ajouté.
- S'agissant du projet d'ordre du jour annoté, le MSC souhaiterait formuler les remarques suivantes :
 - *S'agissant du projet de point d'ordre du jour VI b) ii. : Le premier événement thématique mondial sur le suivi, portant sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, désormais prévu le mercredi 19 octobre au matin, est maintenant « pour information et discussion ». Comme cela vient d'être convenu dans le GTCNL sur le suivi, l'événement vise à dégager des enseignements tirés de ce premier exercice de suivi d'une décision majeure du CSA. Nous suggérons d'inclure la notion d'enseignements tirés dans le plan annoté, en ajoutant la dernière phrase des nouveaux termes de référence au programme annoté : « Les enseignements tirés de cet événement thématique mondial du CSA seront communiqués aux acteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition à tous les niveaux ».*
 - *S'agissant du projet de point d'ordre du jour VI d) relatif au Programme de travail pluriannuel : conformément aux résultats du dernier GTCNL sur le Programme de travail pluriannuel concernant les moments où le CSA décide des demandes de rapports du HLPE pour 2018 et 2019, nous souhaiterions suggérer d'introduire le mot « possiblement » avant 2019.* Le texte

stipulerait alors : « *Lors de la 43^e session du CSA, il est demandé au Comité de prendre une décision sur les thèmes et les questions techniques devant être produits par le HLPE en 2018, et possiblement en 2019.* » Il a été convenu, lors de la dernière réunion du GTCNL, que seul le GTCNL sur le Programme de travail pluriannuel, lors de sa prochaine réunion du 20 juin, pourrait prendre une décision définitive sur cette question. Le projet d'ordre du jour annoté ne devrait pas anticiper cette décision.

- *S'agissant du projet de point d'ordre du jour VI f) en lien avec le Cadre stratégique mondial : Une phrase devrait être ajoutée au texte, afin de préciser que le Cadre de décision de la 43^e session du CSA sur le GSF apportera des orientations spécifiques sur les modalités de conduite du processus de mise à jour périodique en 2016-2017. Cet aspect est manquant dans le projet actuel, mais prévu pour 2016-2017. Les détails seront clarifiés par la réunion du GTCNL sur le GSF du 2 mai.*
- *S'agissant du point VIII de l'ordre du jour, Questions diverses, concernant l'exposition marquant le 40^e anniversaire du CSA : nous pensons que l'exposition peut être déterminante pour mieux comprendre les forces et les faiblesses du CSA lors des dernières décennies. Nous rappelons que cette année marquera aussi le vingtième anniversaire du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Ce fait devrait prendre une place particulière dans l'exposition du CSA, particulièrement du fait que le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 a joué un rôle important dans l'histoire du CSA et a conduit à l'élaboration des Directives volontaires sur le droit à l'alimentation, un instrument élaboré selon une méthode inclusive et participative sans précédent. Le modèle et le contenu de ce processus ont été essentiels à la réforme du CSA en 2009.*
- S'agissant de la proposition relative à l'ouverture et à l'événement spécial lors de la 43^e session du CSA :
 - Le MSC voudrait proposer un format plus participatif pour la session d'ouverture : l'intervention du représentant de haut niveau sélectionné comme orateur principal devrait être suivie d'un bref panel composé d'acteurs du CSA, qui pourrait ensuite ouvrir le débat au public.
 - Nous pensons que, dans le contexte du changement climatique et de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la voix des peuples autochtones devrait être entendue, étant donné que leur expérience et leur sagesse est inestimable pour l'humanité, notamment sur le sujet de cette session d'ouverture.
 - Nous avons également suggéré l'agroécologie comme sous-sujet de ce panel, en raison de sa contribution essentielle à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le contexte du changement climatique, aujourd'hui et à l'avenir.

- Concernant l'événement spécial proposé pour le vendredi 21 octobre : le MSC suggère que le format de cet événement inclue la diversité des opinions et des perspectives des pays s'étant proposés pour présenter un premier examen. Nous pensons notamment que la nature multipartite du CSA suppose la pleine implication des organisations de la société civile et des mouvements issus de ces pays volontaires, lors de la tenue de ce dialogue interactif.

Point 2 à l'ordre du jour : Processus des tables-rondes sur les politiques – Note révisée et Rapporteur

- Le MSC salue la proposition révisée pour le processus, qui tient compte de la plupart des préoccupations et des suggestions présentées lors de la dernière réunion du GC/Bureau.
- La seule modification que nous voulons suggérer, mais qui est cependant importante, porte sur la dernière page de la note révisée : nous souhaiterions proposer de consacrer plus de temps à la présentation de nouveaux sujets. La date limite proposée, le 10 août, est trop proche, compte tenu du fait que le rapport du HLPE ne sera publié que début juillet. Nous suggérons la formulation suivante : « Aucune nouvelle proposition de thème ne sera acceptée après la négociation prévue les 28 et 29 septembre ». Ceci donnerait suffisamment de temps à l'ensemble des membres et participants du CSA et permettrait des négociations finales centrées lors de la 43^e session du CSA.

Point 3 à l'ordre du jour : Petits exploitants – Avant-projet des recommandations

- Nous réaffirmons l'importance de cette question pour les petits producteurs ainsi que notre appréciation vis-à-vis des travaux menés par l'Equipe spéciale et le Secrétariat. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que l'importance des marchés reliés aux territoires et des politiques publiques spécifiques et favorables ait été reconnue. La découverte des marchés territoriaux est l'innovation réelle et la valeur ajoutée apportée par cet axe de travail du CSA, et peut grandement contribuer aux travaux relatifs aux politiques et aux programmes, à tous les niveaux, y compris les ODD. Le manque de données relatives à ces marchés n'aurait pu être identifié ou souligné sans la participation multipartite qui caractérise le CSA.
- Il existe d'autres points sur lesquels nous pensons que l'Avant-projet devrait être consolidé ; cependant, nous conservons le détail de nos suggestions pour la consultation informelle du 28 avril. Nous n'en soulignerons que deux pour le moment :
 - Les règles prévalant en matière d'innocuité des aliments ne sont pas adaptées à la situation des petits exploitants et les défavorisent. Des politiques publiques spécifiques en matière d'hygiène et de santé adaptées aux petits producteurs d'aliments devraient être développées.
 - Il est essentiel qu'un document sur les petits exploitants et les marchés aborde la question des politiques de tarification, lesquelles devraient

prévoir une rémunération intégrale du travail des petits exploitants et de leurs propres investissements.

- D'une manière générale, nous pensons que :
 - Les recommandations devraient être renforcées afin de représenter un paquet de politiques global, en rappelant que, comme le stipule le rapport du HLPE de 2013, le soutien à la petite agriculture et aux marchés pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle exige des politiques spécifiques déterminées par la participation des petits exploitants.
- Plus d'attention devrait être portée aux modalités et aux auteurs du suivi et du contrôle.

Concernant le processus :

- Nous suggérons que les e-mails reçus par le Secrétariat, contenant des commentaires sur l'Avant-projet, soient publiés sur l'Espace de travail du MSC, afin qu'ils puissent être consultés par l'ensemble des membres et des participants du CSA.
- Nous souhaiterions être assurés que l'Equipe spéciale sera chargée d'assister le Secrétariat dans l'élaboration de la Première version du document final.
- Nous souhaiterions recevoir des informations sur la méthodologie qui sera suivie le 28 avril (non pas une discussion ligne par ligne, mais le recueil d'opinions et de commentaires initiaux sur le document dans son intégralité et sur chaque section).
- Il est absolument essentiel que l'interprétation soit garantie pour les négociations de la Première version les 8-9 juin.

Point 4 à l'ordre du jour : Forum sur l'urbanisation et la transformation rurale

Nous pensons que l'atelier technique tenu les 22 et 23 février a supposé un échange important ayant fourni d'importantes contributions pour le prochain processus sur ce nouvel axe de travail du CSA. Cependant, nous souhaiterions soulever trois principales préoccupations actuelles :

Tout d'abord, sur le processus jusqu'à présent :

- Nous souhaiterions exprimer notre forte préoccupation sur le fait que les principaux documents ne sont fournis qu'en langue anglaise. La consultation en ligne actuelle, notamment, a lieu sur un long document de contexte, uniquement disponible en anglais. Ceci est inacceptable et limite dans une grande mesure la capacité de nombreux acteurs, non pas seulement la société civile, à participer et contribuer de manière significative. Cela va à l'encontre des longs antécédents de succès du CSA en matière d'élaboration de politiques sur la base de l'inclusion et du consensus.
- Nous espérons que le processus de formulation politique sur l'urbanisation et la transformation rurale, ainsi que la préparation du Forum incluront pleinement la société civile, y compris les communautés des zones rurales et urbaines.
- Les futurs calendriers de consultation doivent tenir compte de ces deux besoins principaux. En ce sens, nous demandons que soit étendu le

calendrier de la consultation en ligne actuelle.

Deuxièmement, sur l'avant-projet actuel :

- S'agissant des travaux actuels, il y a une nécessité de réfléchir sur les travaux pertinents passés et en cours au sein du CSA, tels que, entre autres, la politique de protection sociale, l'accès des petits exploitants aux marchés et les régimes fonciers. L'avant-projet actuel est défaillant en la matière.
- L'incorporation des travaux existants aiderait à reformuler les principales questions afin de garantir une approche holistique aussi bien des communautés rurales qu'urbaines, et aiderait à mieux cibler la portée et l'objectif de cet axe de travail sur les politiques, qui est pour le moment non résolu et empêche d'élaborer de bonnes politiques.

Troisièmement, sur la structure proposée pour le FHN lors de la 43^e session du CSA, le MSC suggère :

- Que le format du Forum soit plus participatif, en incluant plusieurs orateurs principaux, dans le but de refléter aussi bien les perspectives urbaines que rurales et de garantir que les expériences vécues et qu'une diversité d'opinions soient entendues et incluses. Le MSC se propose d'aider à l'identification des intervenants adaptés.
- Nous aimerions recevoir des précisions sur les propositions de processus d'élaboration des politiques et de calendriers postérieurs au Forum. Ceci inclut, tout d'abord, une clarification sur la manière selon laquelle les décisions respectives de la 43^e session du CSA seront préparées et discutées.

Point 5 à l'ordre du jour : Approche du CSA de la convergence des politiques

Voir ci-dessus.

Point 6 à l'ordre du jour : Questions sur l'exercice d'établissement de rapports du Groupe consultatif

- Le MSC salue le format proposé pour l'établissement de rapports. L'expérience de l'an dernier a été assurément positive et utile pour tout le monde.
- L'idée d'encourager les membres du Bureau à se prêter à cet exercice est également bonne.
- Nous suggérons d'inclure une cinquième question, en demandant des suggestions pour le futur : « e) *Propositions pour construire une vision à long terme pour le CSA* ».

Point 7 à l'ordre du jour : Diffusion du Cadre d'action – Mise à jour des membres du Bureau/GC et du Secrétariat

A- Actions des OSC en matière de diffusion du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les crises prolongées

- 1- Les OSC ont commencé à diffuser le Cadre d'action dans leurs réseaux nationaux, régionaux et internationaux.
- 2- Les OSC ont présenté le Cadre d'action et plaidé en faveur de son utilisation dans les conférences régionales, telles que l'atelier multipartite de la FAO sur la sécurité alimentaire et la nutrition organisé en avril à Amman
- 3- Les OSC ont commencé à inclure le Cadre d'action à leurs supports de sensibilisation et d'information (articles, blogs, newsletters, etc.) sur les questions pertinentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
- 4- Les OSC ont souligné la nécessité de mettre en œuvre le Cadre d'action dans les réunions bilatérales avec les autres parties prenantes. Par exemple, les OSC ont entamé une discussion avec le ministère de l'Agriculture jordanien pour travailler ensemble à l'organisation d'un atelier de sensibilisation multipartite sur le Cadre d'action.
- 5- Sur la base des principes 6, 8, 9 et 11 du Cadre d'action, la People's Coalition on Food Sovereignty et le Arab Network for Food Sovereignty ont décidé de se lancer dans un projet de recherche, qui se concentrera sur l'impact et l'efficacité de l'aide et de la coopération au développement dans les situations de conflits, notamment au moment de faire avancer la paix et d'œuvrer en faveur du développement.

B-Commentaires sur la « mise à jour du CSA et des agences basées à Rome » sur le Cadre d'action

1- L'accent mis par les agences basées à Rome semble se porter sur les aspects de résilience du Cadre d'action uniquement. Les autres dimensions du Cadre d'action, y compris le reste des principes qui incluent, entre autres, la protection des communautés, le renforcement de l'appropriation au niveau des pays, la participation et la reddition de comptes, la gestion des ressources et la réduction des risques, ainsi que la nécessité de traiter les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées, sont perdues ou sous-estimées.

2-Il n'y a aucun engagement des OSC dans la diffusion du Cadre d'action et sa mise en œuvre par les agences basées à Rome. Ceci concerne aussi bien le développement de supports relatifs au Cadre d'action (tels que la série de Notes d'orientation thématiques décrivant les principes du Cadre d'action et le guide de mise en œuvre rapide du Cadre d'action du CSA), que la connexion du Cadre d'action

avec les programmes et les stratégies des agences basées à Rome (comme la Stratégie d'engagement dans les pays en situation fragile).

3-Si nous apprécions les efforts de diffusion réalisés jusqu'à présent, les stratégies du Secrétariat du CSA et des agences basées à Rome RBA ont été autocentrées. La diffusion devrait être large et s'adresser aux autres parties prenantes, sous peine que le Cadre d'action n'ait pas l'impact retentissant et efficace escompté et qu'il reste abstrait.

4- A ce stade, il serait nécessaire de voir quelles autres parties prenantes, outre le Secrétariat du CSA et les agences basées à Rome (états membres, organisations multilatérales et financières, secteur privé, etc.) ont prévu de diffuser le Cadre d'action.

5- Une mention est faite à la « page d'accueil spécifique du CSA sur le Cadre d'action [...] de la page d'accueil du CSA » – nous n'avons pu la trouver (nous n'avons pu trouver que le PDF du Cadre d'action). Quel est le lien renvoyant vers la page d'accueil et comment les OSC peuvent-elles y contribuer ?

C-Propositions pour progresser sur le Cadre d'action

1- Pour disposer d'une stratégie de sensibilisation et d'information complète, nous devrions commencer par réaliser une sensibilisation et une diffusion en direction de la large gamme d'utilisateurs visés de ce Cadre d'action, clairement défini au paragraphe 17 du document¹, et les encourager à poursuivre sa diffusion auprès de leurs membres.

2- Le Cadre d'action doit être intégré et se voir attribuer une place centrale auprès des différentes organisations spécialisées des Nations Unies (non seulement les agences basées à Rome), y compris le Système des droits de l'homme des Nations Unies et le Système de procédures spéciales et être relié à des plates-formes, des événements et des programmes mondiaux plus larges, comme l'ECOSOC, les ODD et le Sommet humanitaire mondial. Le Secrétaire général des Nations Unies devrait être approché afin de plaider en faveur du Cadre d'action et son intégration à tous les niveaux. Le Cadre d'action devrait aussi être partagé avec les organes régionaux des droits humains.

4- Des ateliers multipartites sont nécessaires à l'échelle mondiale, régionale et nationale, afin de définir et d'identifier clairement les rôles et les responsabilités

¹17. **Les parties prenantes incluent :**

« Les institutions publiques et les pouvoirs locaux, les intervenants ayant un rôle politique ou une fonction de maintien de l'ordre ou de la paix, les autorités traditionnelles, les organisations intergouvernementales et régionales, les institutions financières, les donateurs, les fondations et les fonds, les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les universités et les organismes de vulgarisation, les organismes du secteur privé, les agriculteurs, les producteurs travaillant dans le régime d'agriculture familiale, en particulier les petits exploitants et leurs organisations, les communautés et les personnes appartenant aux groupes de population touchés, les organisations de consommateurs. »

spécifiques des différentes parties prenantes. Nous réitérons notre suggestion qu'une première mesure à prendre consiste à organiser un atelier multipartite du CSA afin de détailler de manière plus approfondie les rôles des parties prenantes dans la diffusion et la mise en œuvre du Cadre d'action.

5- Impliquer les OSC et les communautés qui souffrent et vivent des crises aux activités des agences basées à Rome en matière de diffusion et de mise en œuvre, ainsi qu'à l'élaboration de guides liés au Cadre d'action.

6- Sur la base du paragraphe 36 (ii) du Cadre d'action, un soutien est nécessaire pour faciliter l'accès des OSC et des communautés au Cadre d'action et leur compréhension de ce dernier. Ceci devrait inclure le soutien à la production, par les OSC, de supports pertinents et l'organisation d'ateliers menés par les OSC au niveau régional et national.

7-Veiller à ce que les différentes dimensions du Cadre d'action soient suffisamment abordées par les parties prenantes dans les activités de diffusion, d'élaboration de politiques et de programmation, y compris la protection des communautés, le renforcement de l'appropriation au niveau national, la participation et la reddition de comptes, la gestion des ressources et la réduction des risques, et la nécessité de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées.

8- Développement d'un guide de référence sur les normes existantes en matière de droits humains et les lois internationales applicables à la sécurité alimentaire et la nutrition en situation de crise prolongée.

Point 8 à l'ordre du jour : Points d'informations sur les axes de travail et approbation des plans de travail du GTCNL ; a) Suivi ; b) Programme de travail pluriannuel

Points d'information sur les axes de travail :

- *Concernant le budget* : Comme indiqué à plusieurs occasions, le MSC et d'autres ont défendu l'intégrité du Programme de travail pluriannuel de cet exercice biennal, exprimant leur préoccupation que le déficit de financement demeure très élevé. A ce sujet, nous continuons d'avoir des questions spécifiques sur lesquelles nous demandons des informations détaillées :
 - Quelles sont les sources de financement confirmées (Combien et par qui) ?
 - A quel type d'avancées peut-on s'attendre, lors des mois à venir, concernant le budget du CSA ?
 - Quels fonds sont affectés à quel processus ?
 - Existe-t-il une possibilité de voir surgir un conflit d'intérêts ?
 - L'un des axes de travail du CSA rencontre-t-il des difficultés à être financé correctement ? Nous sommes fortement préoccupés par le déficit de financement concernant les négociations du GTCNL sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés.

- Quelles sont les mesures envisagées dans l'hypothèse où le déficit de financement ne pourrait pas être sensiblement réduit lors des deux prochains mois ?

Concernant le plan de travail du Programme de travail pluriannuel :

- Nous sommes d'accord avec le plan de travail du Programme de travail pluriannuel et acceptons que la définition des thèmes des rapports 2018 du HLPE se fasse en 2016.
- Nous continuons de penser que les thèmes des rapports du HLPE devraient être intimement reliés aux axes de travail futurs les plus importants du CSA, comme l'indique la note d'orientation du CSA, et qu'ils ne devraient donc pas être dissociés des consultations plus globales sur le Programme de travail pluriannuel.
- En ce sens, nous insistons que pour la définition des thèmes des rapports 2019 du HLPE n'ait lieu qu'en octobre 2017, dans le cadre du Programme de travail pluriannuel pour la période 2018/2019. Il n'y a absolument aucune nécessité de les définir avant. Comme convenu lors de la dernière réunion du GTCNL, un accord final sur la question devrait être atteint par le GTCNL sur le Programme de travail pluriannuel, lors de sa prochaine réunion, le 20 juin.

Point 9 à l'ordre du jour : Questions diverses – a) OMA : présentation et échange de points de vue ; b) Réunions de haut niveau à venir et événements pertinents pour le CSA

Position du MSC sur l'OMA

Annnonce : Comme déjà communiqué par le Bureau et le Groupe consultatif du CSA, le MSC vous invite à une réunion d'information sur le rôle du CSA dans l'architecture mondiale de la gouvernance de la nutrition. Date et lieu : *Lundi 4 avril, 9h30-11h30, Salle Liban*, siège de la FAO. L'événement est ouvert à l'ensemble des membres et des participants du CSA.